

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Association Saint Nicolas du 2 décembre 2017.

Conformément à l'article 6 de ses statuts; l'assemblée générale des membres de l'Association Saint Nicolas s'est tenue le samedi 6 décembre 2017 et a arrêté les résolutions ci-après.

### Résolution n°1 : approbation du rapport moral.

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par son Président (pièce jointe 1), l'assemblée générale ordinaire l'approuve et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion des activités de l'association.  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

### Résolution n°2 : approbation des comptes.

Après avoir pris connaissances des comptes présentés par Monsieur Guy Morise le trésorier (pièce jointe 2), l'assemblée générale ordinaire de l'ASN les approuve et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion comptable et financière de l'association.  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

### Résolution n°3 : approbation de la nomination d'un administrateur.

L'Assemblée Générale ordinaire sur proposition du CA du 23 juin 2017, approuve la nomination de Monsieur Marco Marco Plankensteiner au poste d'administrateur de l'ASN.  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

### Résolution n°4 : Publicité des présentes.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au Président de l'ASN ou à toute personne qu'il délèguera à cet effet, pour réaliser les formalités nécessaires à la publicité des présentes décisions.  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le Président de l'Association,

Pour le Secrétaire de l'Association,



Raymond Quenin.

